



ACTES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

12/03/2015

Acte 194F/2015 - Adhésion au groupement « Electricité » de l'UGAP

Acte 195F/2015 - Convention association KAYAM (action contre le tabagisme à l'internat)

Acte 196F/2015 - Convention de location de salles à l'association Musiques festives (18 juillet - 1er août 2015)

Acte 197F/2015 - Convention association Close up 2015 (intervenants en CAV)

Acte 198F/2015 - Autorisation d'encaissement des PVF pour le voyage en Norvège (septembre 2015)

Acte 199F/2015 - Autorisation de prise en charge d'une partie des frais de déplacement dans le cadre d'un stage BTS

Acte 200F/2015 - Autorisation d'encaissement des PVF pour la Visite du musée Dali à Figueras le 30 avril 2015

Acte 201F/2015 - Autorisation d'encaissement des PVF pour le déplacement à Paris dans le cadre du concours « nouvelles avancées » (avril 2015)

Acte 202F/2015 - Convention de location de salles au Rectorat pour l'organisation d'un concours (15 avril 2015)

Acte 203F/2015 - Convention de location de salles au Rectorat pour l'organisation d'un concours (13-14 avril 2015)

Acte 204F/2015 - Autorisation de prélèvement sur les réserves

Acte 205F/2015 - Autorisation de percevoir un don de la FCPE dans le cadre du concours « nouvelles avancées » (avril 2015)

Lycée Jean MONNET

**ACTES DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT
AYANT UNE INCIDENCE FINANCIERE**

Acte n°194F/2015

ETABLISSEMENT : LYCEE JEAN MONNET
Rue de Malbosc-BP 7045
34088 MONTPELLIER Cedex 4

DU CHEF D'ETABLISSEMENT

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



SEANCE (ORDINAIRE) (~~EXTRAORDINAIRE~~) DU 12 03 15 sous la présidence de M. DIOT, Proviseur

CONVOCATIONS ADRESSEES LE 06 02 15 Réunion de la Commission Permanente le 02 03 15

VOTE : NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CA 29 VOTANTS 22 ABSTENTIONS 0

QUORUM 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS EN DEBUT DE SEANCE 22 POUR 22 CONTRE 0

(1) Obligatoire pour les questions qui relèvent de l'art. 2 du décret du 30 Août 1985 modifié

CONTENU DE L'ACTE

OBJET : accord de principe pour l'adhésion au groupement ELECTRICITE de l'UGAP dans le cadre de l'ouverture du marché de l'électricité à partir du 31.12.2015

ENONCE DE LA DELIBERATION : le Conseil d'Administration autorise le Proviseur à adhérer au groupement d'achat Electricité de l'UGAP, dans le cadre de l'ouverture du marché de l'électricité à partir du 31.12.2015

Liste des DOCUMENTS JOINTS EN ANNEXE : courriel Région du 21 janvier 2015.

FAIT A MONTPELLIER, le 12/03/2015
SIGNATURE ET CACHET DU CHEF D'ETABLISSEMENT

J.M. DIOT

ACCUSE DE RECEPTION PAR L'AUTORITE DE CONTROLE

Lycée Jean MONNET

**ACTES DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT
AYANT UNE INCIDENCE FINANCIERE**

Acte n° 195F/2015

ETABLISSEMENT : LYCEE JEAN MONNET
Rue de Malbosc-BP 7045
34088 MONTPELLIER Cedex 4

DU CHEF D'ETABLISSEMENT

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



SEANCE (ORDINAIRE) (~~EXTRAORDINAIRE~~) DU 12 03 15 sous la présidence de M. DIOT, Proviseur

CONVOCATIONS ADRESSEES LE 06 02 15 Réunion de la Commission Permanente le 02 03 15

VOTE : NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CA 29 VOTANTS 22 ABSTENTIONS 0

QUORUM 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS EN DEBUT DE SEANCE 22 POUR 22 CONTRE 0

(1) Obligatoire pour les questions qui relèvent de l'art. 2 du décret du 30 Août 1985 modifié

CONTENU DE L'ACTE

OBJET : signature d'une convention pour la mise en place de cours de yoga pour les internes dans le cadre de l'opération « internat sans tabac » avec l'association HAYAM.

ENONCE DE LA DELIBERATION : Le CA autorise le chef d'établissement à signer la convention pour la mise en place de cours de yoga pour les internes dans le cadre de l'opération « internat sans tabac » avec l'association HAYAM, pour un montant de 600 € (10 séances) sur subvention Région.

Liste des DOCUMENTS JOINTS EN ANNEXE : convention.

FAIT A MONTPELLIER, le 12/03/2015
SIGNATURE ET CACHET DU CHEF D'ETABLISSEMENT

J.M. DIOT

ACCUSE DE RECEPTION PAR L'AUTORITE DE CONTROLE

Lycée Jean MONNET

**ACTES DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT
AYANT UNE INCIDENCE FINANCIERE**

Acte n°196F/2015

ETABLISSEMENT : LYCEE JEAN MONNET
Rue de Malbosc-BP 7045
34088 MONTPELLIER Cedex 4

DU CHEF D'ETABLISSEMENT

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



SEANCE (ORDINAIRE) (~~EXTRAORDINAIRE~~) DU 12 03 15 sous la présidence de M. DIOT, Proviseur

CONVOCATIONS ADRESSEES LE 06 02 15 Réunion de la Commission Permanente le 02 03 15

VOTE : NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CA 29 VOTANTS 22 ABSTENTIONS 0

QUORUM 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS EN DEBUT DE SEANCE 22 POUR 22 CONTRE 0

(1) Obligatoire pour les questions qui relèvent de l'art. 2 du décret du 30 Août 1985 modifié

CONTENU DE L'ACTE

OBJET : convention d'occupation de salles par l'association Musiques Festives du 18 juillet au 1^{er} août 2015.

ENONCE DE LA DELIBERATION : le Conseil d'Administration autorise le Proviseur à signer une convention de location de salles du Lycée en faveur de l'association Musiques Festives, du 18 juillet au 1^{er} août 2015, au tarif forfaitaire de 2 000 €.

Liste des DOCUMENTS JOINTS EN ANNEXE : convention

FAIT A MONTPELLIER, le 12/03/2015
SIGNATURE ET CACHET DU CHEF D'ETABLISSEMENT

J.M. DIOT

ACCUSE DE RECEPTION PAR L'AUTORITE DE CONTROLE

Lycée Jean MONNET

**ACTES DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT
AYANT UNE INCIDENCE FINANCIERE**

Acte n° 197F/2015

ETABLISSEMENT : LYCEE JEAN MONNET
Rue de Malbosc-BP 7045
34088 MONTPELLIER Cedex 4

DU CHEF D'ETABLISSEMENT

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



SEANCE (ORDINAIRE) (~~EXTRAORDINAIRE~~) DU 12 03 15 sous la présidence de M. DIOT, Proviseur

CONVOCATIONS ADRESSEES LE 06 02 15 Réunion de la Commission Permanente le 02 03 15

VOTE : NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CA 29 VOTANTS 22 ABSTENTIONS 0

QUORUM 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS EN DEBUT DE SEANCE 22 POUR 22 CONTRE 0

(1) Obligatoire pour les questions qui relèvent de l'art. 2 du décret du 30 Août 1985 modifié

CONTENU DE L'ACTE

OBJET : signature d'une convention pour la réalisation de films dans le cadre de l'enseignement facultatif « cinéma » - exercice 2015 avec l'association Close-up.

ENONCE DE LA DELIBERATION : Le CA autorise le chef d'établissement à signer la convention pour la réalisation de films dans le cadre de l'enseignement facultatif « cinéma » - exercice 2015 - avec l'association Close-up .

Liste des DOCUMENTS JOINTS EN ANNEXE : convention.

FAIT A MONTPELLIER, le 12/03/2015
SIGNATURE ET CACHET DU CHEF D'ETABLISSEMENT

J.M. DIOT

ACCUSE DE RECEPTION PAR L'AUTORITE DE CONTROLE

Lycée Jean MONNET

**ACTES DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT
AYANT UNE INCIDENCE FINANCIERE**

Acte n°198F/2015

ETABLISSEMENT : LYCEE JEAN MONNET
Rue de Malbosc-BP 7045
34088 MONTPELLIER Cedex 4

DU CHEF D'ETABLISSEMENT

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



SEANCE (ORDINAIRE) (~~EXTRAORDINAIRE~~) DU 12 03 15 sous la présidence de M. DIOT, Proviseur

CONVOCATIONS ADRESSEES LE 06 02 15 Réunion de la Commission Permanente le 02 03 15

VOTE : NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CA 29 VOTANTS 22 ABSTENTIONS 0

QUORUM 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS EN DEBUT DE SEANCE 22 POUR 22 CONTRE 0

**28, puis 29 en cours de séance*

(1) Obligatoire pour les questions qui relèvent de l'art. 2 du décret du 30 Août 1985 modifié

CONTENU DE L'ACTE

OBJET : autorisation donnée au Chef d'Etablissement de percevoir des participations volontaires des familles au voyage « NORVEGE », au mois de septembre 2015, piloté par Mme Charles.

ENONCE DE LA DELIBERATION : le Conseil d'Administration autorise le Chef d'établissement à percevoir des PVF pour un montant maximum par élève de 400 €uros (quatre cent euros), correspondant à la participation aux frais d'organisation de ce voyage.

Professeurs organisateurs : Mme Charles

Liste des DOCUMENTS JOINTS EN ANNEXE : budget prévisionnel du projet

FAIT A MONTPELLIER, le 12/03/2015

SIGNATURE ET CACHET DU CHEF D'ETABLISSEMENT

J.M. DIOT

ACCUSE DE RECEPTION PAR L'AUTORITE DE CONTROLE

Lycée Jean MONNET

**ACTES DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT
AYANT UNE INCIDENCE FINANCIERE**

Acte n°199F/2015

ETABLISSEMENT : LYCEE JEAN MONNET
Rue de Malbosc-BP 7045
34088 MONTPELLIER Cedex 4

DU CHEF D'ETABLISSEMENT

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



SEANCE (ORDINAIRE) (EXTRAORDINAIRE) DU 12 03 15 sous la présidence de M. DIOT, Proviseur

CONVOCATIONS ADRESSEES LE 06 02 15 Réunion de la Commission Permanente le 02 03 15

VOTE : NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CA 29 VOTANTS 22 ABSTENTIONS 0

QUORUM 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS EN DEBUT DE SEANCE 22 POUR 21 CONTRE 0

(1) Obligatoire pour les questions qui relèvent de l'art. 2 du décret du 30 Août 1985 modifié

CONTENU DE L'ACTE : Le Conseil d'Administration autorise le Chef d'établissement à prendre en charge une partie des frais de déplacement de Mlle STELLA dans le cadre d'un stage BTS, à hauteur de 150€

ENONCE DE LA DELIBERATION : Le Conseil d'Administration autorise le Chef d'établissement à prendre en charge les frais de déplacement de Mlle STELLA dans le cadre d'un stage BTS du 12 mai au 04 juillet 2014, pour un montant de 150 €. Il s'agit d'un cas particulier : l'élève avait un lieu de résidence pendant le stage différent de son lieu de résidence habituel, la procédure commune de remboursement des frais de transport ne peut pas s'appliquer.

PJ :

FAIT A MONTPELLIER, le 12/03/2015
SIGNATURE ET CACHET DU CHEF D'ETABLISSEMENT

J.M. DIOT

ACCUSE DE RECEPTION PAR L'AUTORITE DE CONTROLE

Lycée Jean MONNET

**ACTES DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT
AYANT UNE INCIDENCE FINANCIERE**

Acte n°200F/2015

ETABLISSEMENT : LYCEE JEAN MONNET
Rue de Malbosc-BP 7045
34088 MONTPELLIER Cedex 4

DU CHEF D'ETABLISSEMENT

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



SEANCE (ORDINAIRE) (EXTRAORDINAIRE) DU 12 03 15 sous la présidence de M. DIOT, Proviseur

CONVOCATIONS ADRESSEES LE 06 02 15 Réunion de la Commission Permanente le 02 03 15

VOTE : NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CA 29 VOTANTS 21 ABSTENTIONS 0

QUORUM 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS EN DEBUT DE SEANCE 22 POUR 21 CONTRE 0

(1) Obligatoire pour les questions qui relèvent de l'art. 2 du décret du 30 Août 1985 modifié

OBJET : autorisation de percevoir des participations volontaires des familles à la sortie « Visite du musée Dali à Figueras » le 30 avril 2015, 34 € maximum pour 29 élèves de la classe de 1^{ère} L3 et 14 élèves de terminale L4. Cette sortie est pilotée par Mme Sancho.

ENONCE DE LA DELIBERATION : Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à percevoir des PVF d'un montant de 34 €uros (trente quatre euros) maximum par élève dans le cadre de la sortie « Visite du musée Dali à Figueras », correspondant à la participation aux frais d'organisation de cette sortie.

Professeurs organisateurs : Mme Irène Sancho

Liste des **DOCUMENTS JOINTS EN ANNEXE** : budget prévisionnel.

FAIT A MONTPELLIER, le 12/03/2015
SIGNATURE ET CACHET DU CHEF D'ETABLISSEMENT

J.M. DIOT

ACCUSE DE RECEPTION PAR L'AUTORITE DE CONTROLE

Lycée Jean MONNET

**ACTES DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT
AYANT UNE INCIDENCE FINANCIERE**

Acte n°201F/2015

ETABLISSEMENT : LYCEE JEAN MONNET
Rue de Malbosc-BP 7045
34088 MONTPELLIER Cedex 4

DU CHEF D'ETABLISSEMENT

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



SEANCE (ORDINAIRE) (~~EXTRAORDINAIRE~~) DU 12 03 15 sous la présidence de M. DIOT, Proviseur

CONVOCATIONS ADRESSEES LE 06 02 15 Réunion de la Commission Permanente le 02 03 15

VOTE : NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CA 29 VOTANTS 22 ABSTENTIONS 0

QUORUM 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS EN DEBUT DE SEANCE 22 POUR 22 CONTRE 0

(1) Obligatoire pour les questions qui relèvent de l'art. 2 du décret du 30 Août 1985 modifié

OBJET : autorisation de percevoir des participations volontaires des familles, dans le cadre de la participation du Lycée à un concours de nouvelles « nouvelles avancées » à Paris début avril 2015, pour 4 élèves. Cette sortie est pilotée par M. Bourguet.

ENONCE DE LA DELIBERATION : Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à percevoir des PVF d'un montant de 124,90 €uros maximum (cent vingt- quatre euros et quatre-vingt dix centimes) maximum par élève dans le cadre de la participation à un concours de nouvelles « nouvelles avancées » à Paris début avril 2015.

Professeur organisateur : M.Bourguet

Liste des DOCUMENTS JOINTS EN ANNEXE : budget prévisionnel.

FAIT A MONTPELLIER, le 12/03/2015
SIGNATURE ET CACHET DU CHEF D'ETABLISSEMENT

J.M. DIOT

ACCUSE DE RECEPTION PAR L'AUTORITE DE CONTROLE

Lycée Jean MONNET

**ACTES DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT
AYANT UNE INCIDENCE FINANCIERE**

Acte n°202F/2015

ETABLISSEMENT : LYCEE JEAN MONNET
Rue de Malbosc-BP 7045
34088 MONTPELLIER Cedex 4

DU CHEF D'ETABLISSEMENT

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



SEANCE (ORDINAIRE) (~~EXTRAORDINAIRE~~) DU 12 03 15 sous la présidence de M. DIOT, Proviseur

CONVOCATIONS ADRESSEES LE 06 02 15 Réunion de la Commission Permanente le 02 03 15

VOTE : NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CA 29 VOTANTS 22 ABSTENTIONS 0

QUORUM 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS EN DEBUT DE SEANCE 22 POUR 22 CONTRE 0

(1) Obligatoire pour les questions qui relèvent de l'art. 2 du décret du 30 Août 1985 modifié

CONTENU DE L'ACTE : Le Conseil d'Administration autorise le Chef d'établissement à signer une convention avec le Rectorat de Montpellier concernant l'occupation de 10 salles de classe et d'un bureau à l'occasion du passage des épreuves écrites du concours de secrétaire administratif le 15 avril 2015. Une participation financière de 225 € est prévue par la convention en faveur du Lycée.

PJ : Convention

FAIT A MONTPELLIER, le 12/03/2015
SIGNATURE ET CACHET DU CHEF D'ETABLISSEMENT

J.M. DIOT

ACCUSE DE RECEPTION PAR L'AUTORITE DE CONTROLE

Lycée Jean MONNET

**ACTES DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT
AYANT UNE INCIDENCE FINANCIERE**

Acte n°203F/2015

ETABLISSEMENT : LYCEE JEAN MONNET
Rue de Malbosc-BP 7045
34088 MONTPELLIER Cedex 4

DU CHEF D'ETABLISSEMENT

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



SEANCE (ORDINAIRE) (~~EXTRAORDINAIRE~~) DU 12 03 15 sous la présidence de M. DIOT, Proviseur

CONVOCATIONS ADRESSEES LE 06 02 15 Réunion de la Commission Permanente le 02 03 15

VOTE : NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CA 29 VOTANTS 22 ABSTENTIONS 0

QUORUM 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS EN DEBUT DE SEANCE 22 POUR 22 CONTRE 0

(1) Obligatoire pour les questions qui relèvent de l'art. 2 du décret du 30 Août 1985 modifié

CONTENU DE L'ACTE : Le Conseil d'Administration autorise le Chef d'établissement à signer une convention avec le Rectorat de Montpellier concernant l'occupation de 4 salles de classe et d'un bureau à l'occasion du passage des épreuves écrites du concours externe CAPLP les 13 et 14 avril 2015. Une participation financière de 90 € est prévue par la convention en faveur du Lycée.

PJ : Convention

FAIT A MONTPELLIER, le 12/03/2015
SIGNATURE ET CACHET DU CHEF D'ETABLISSEMENT

J.M. DIOT

ACCUSE DE RECEPTION PAR L'AUTORITE DE CONTROLE

Lycée Jean MONNET

**ACTES DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT
AYANT UNE INCIDENCE FINANCIERE**

Acte n°204F/2015

ETABLISSEMENT : LYCEE JEAN MONNET
Rue de Malbosc-BP 7045
34088 MONTPELLIER Cedex 4

DU CHEF D'ETABLISSEMENT

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



SEANCE (ORDINAIRE) (~~EXTRAORDINAIRE~~) DU 12 03 15 sous la présidence de M. DIOT, Proviseur

CONVOCATIONS ADRESSEES LE 06 02 15 Réunion de la Commission Permanente le 02 03 15

VOTE : NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CA 29 VOTANTS 22 ABSTENTIONS 0

QUORUM 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS EN DEBUT DE SEANCE 22 POUR 22 CONTRE 0

**28 puis 29 en cours de séance*

(1) Obligatoire pour les questions qui relèvent de l'art. 2 du décret du 30 Août 1985 modifié

CONTENU DE L'ACTE : Le Conseil d'Administration autorise le Chef d'établissement à opérer un prélèvement sur les réserves d'un montant de 5.565,64 € pour abonder le budget de l'établissement au service AP (860 €) et au service OPC(4.705,64 €)

PJ : DBM vote.

FAIT A MONTPELLIER, le 12/03/2015
SIGNATURE ET CACHET DU CHEF D'ETABLISSEMENT

J.M. DIOT

ACCUSE DE RECEPTION PAR L'AUTORITE DE CONTROLE

Lycée Jean MONNET

**ACTES DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT
AYANT UNE INCIDENCE FINANCIERE**

Acte n°205F/2015

ETABLISSEMENT : LYCEE JEAN MONNET
Rue de Malbosc-BP 7045
34088 MONTPELLIER Cedex 4

DU CHEF D'ETABLISSEMENT

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



SEANCE (ORDINAIRE) (~~EXTRAORDINAIRE~~) DU 12 03 15 sous la présidence de M. DIOT, Proviseur

CONVOCATIONS ADRESSEES LE 06 02 15 Réunion de la Commission Permanente le 02 03 15

VOTE : NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CA 29 VOTANTS 22 ABSTENTIONS 0

QUORUM 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS EN DEBUT DE SEANCE 22 POUR 22 CONTRE 0

(1) Obligatoire pour les questions qui relèvent de l'art. 2 du décret du 30 Août 1985 modifié

OBJET : autorisation de percevoir un don de la fédération de parents d'élèves FCPE, dans le cadre de la participation du Lycée à un concours de nouvelles « nouvelles avancées » à Paris début avril 2015, pour 4 élèves. Cette sortie est pilotée par M. Bourguet.

ENONCE DE LA DELIBERATION : Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à percevoir un don de la fédération de parents d'élèves FCPE d'un montant de 250 €uros maximum dans le cadre de la participation du Lycée à un concours de nouvelles « nouvelles avancées » à Paris début avril 2015.

Professeur organisateur : M.Bourguet

Liste des DOCUMENTS JOINTS EN ANNEXE : budget prévisionnel.

FAIT A MONTPELLIER, le 12/03/2015

SIGNATURE ET CACHET DU CHEF D'ETABLISSEMENT

J.M. DIOT

ACCUSE DE RECEPTION PAR L'AUTORITE DE CONTROLE